

12/06

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2012****ETAIENT PRESENTS :**

Mmes et MM. C. JUSTE, Maire – J.M. MILLIEZ – M.A. CHACON – L. CHACON — D. DESBIENDRAS – H. VALOUR - M. CHARBONNEAU – F. WAGUE, Maire-adjoints.

Mmes et MM. J.M. PEIGNARD – D. SAUVAGE – E. AUVRAY – K. BOUAMAR – M.A. BELLANCE - M.A. EDOH – E. MAMBOLE – F. MALONGA - J. NZOLANI – E. DARRU - M. D. JARRY, Conseillers municipaux.

Mr K. BOUAMAR quitte la séance à l'affaire n°2 et revient pour l'affaire n°3.

**ETAIENT REPRÉSENTÉS :**

R. BOUKERMA était représentée par J.M. MILLIEZ  
 C. AMEHO était représenté par L. CHACON  
 Mme L. TREMEL était représentée par Mme F. WAGUE  
 C. COHEN était représentée par H. VALOUR  
 F. SAKHO était représentée par C. JUSTE  
 S. TOUKARI était représentée par D. SAUVAGE  
 C. ROCHER-MANSOURI était représentée par J.M. PEIGNARD  
 Mme Z. DJOUMOI était représentée par Mme A. CHACON  
 M. BENRAHMOUNE était représenté par J. NZOLANI  
 I. MOREIRA était représentée par M. E. DARRU

**ETAIENT ABSENTS :** 04

Affaire n°2 : 05

Mmes et M. K. KHALDI - D. ABDERRAHMANE-KENZI – N. DUBUC – S. JELLOULI, Conseillers municipaux.

Madame Carinne JUSTE, Maire, constatant que le quorum est atteint, déclare la séance ouverte à 21H40 et fait part aux Conseillers municipaux des mandats reçus.

Le Conseil adopte à l'unanimité, soit 29 voix pour, le procès-verbal de la séance du 31 mai 2012.

Le procès-verbal de la séance du 27 septembre 2012 est également adopté à l'unanimité, soit 29 voix pour. Une remarque est toutefois prononcée concernant le vote PSA Aulnay ; Il faut lire la formule « ne prennent pas part au vote » à la place de « n'ont pas pris part au vote » précédemment notée.

Le procès-verbal est donc rectifié.

**- C. JUSTE :**

Affaire n° : 1

**PROJET UNIVERSITAIRE ET URBAIN DE VILLETANEUSE – APPROBATION DU PROTOCOLE D’ACCORD N°2 RELATIF A LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET D’AMENAGEMENT DU SECTEUR URBAIN ET UNIVERSITAIRE ENTRE L’EPA PLAINE DE FRANCE, VILLETANEUSE, L’UNIVERSITE PARIS 13 ET AUTRES PRESTATAIRES.**

Le Conseil municipal, entendu le rapport de Madame le Maire, Carinne JUSTE, par 27 voix pour et 2 abstentions, approuve les termes du protocole d’accord n°2 qui sera signé entre la Ville, Plaine Commune, l’EPA Plaine de France, Etat, Université Paris 13, Région Ile de France, Département de la Seine Saint Denis, RATP, RFF, SNCF, STIF, ajouté de l’EPAURIF et de la CAVAM.

Mme le Maire est autorisé par le conseil à signer le protocole ainsi que l’ensemble des documents qui en découleront.

Monsieur Karim BOUAMAR, Conseiller municipal quitte la séance.

**- L. CHACON :**

Affaire n° : 2

**PDUIF (PLAN DE DÉPLACEMENTS URBAINS DE LA RÉGION ILE-DE- FRANCE) : AVIS SUR LE PROJET.**

Le Conseil municipal, entendu le rapport de Monsieur Luis CHACON, Maire-adjoint, à l’unanimité soit 28 voix pour :

l) Concernant spécifiquement les besoins des villetaneusiens :

- souhaite que le PDUIF développe davantage le levier de la tarification transport en recommandant de revoir les limites des zonages sans attendre leur future disparition avec la mise en place de l’Unité transport (secteur TLN notamment) et d’élargir les bénéficiaires de la tarification solidarité transport aux jeunes adultes de moins de 26 ans trop peu nombreux à remplir les conditions du RSA (Revenu de Solidarité Active).

- insiste sur la nécessité de compléter le réseau de bus par des lignes inter-quartiers qui doivent être assumées par le STIF (Société de Transports d’Ile de France) au même titre que les lignes locales ou fortes du réseau compte tenu des enjeux de mobilité à l’échelle de notre ville.

- souligne l’importance que le tramway T8 Sud jusqu’à la gare Eole Rosa Parks et le réseau du Grand Paris Express (ligne rouge, orange et prolongement M14 à Pleyel) figurent bien à la carte des projets de modernisation ou de développement des infrastructures de transports et en particulier sur la réalisation de la branche de la tangentielle nord rejoignant Roissy.

- souhaite une meilleure prise en compte des usagers et de leurs associations dans le cadre d’instances locales, d’échanges et de concertations avec les exploitants.

- Réaffirme la nécessité d’améliorer la qualité de l’offre de service, notamment pour les bus : fréquences renforcées, abris bus de qualité, services de médiation, information en continue des modifications d’horaires et d’itinéraires.

## II) Concernant les transports en commun :

- demande pour les bus, que des dispositifs allégés de type Comité d'axe pour les lignes Mobiliens soient maintenus pour les bus et que le PDUIF mette d'avantage en avant le principe d'évolutivité du réseau en lien avec les développements urbains et économiques des territoires.
- alerte sur l'absence du doublement du tunnel ferroviaire de Gare du Nord à Châtelet ainsi que des prolongements des lignes M13 à Stains/La Cerisaie, M12 aux 6 routes et M7 au musée de l'air et du Tzen RN2, du dédoublement du M13 dont l'horizon de mise en service certes est postérieure à 2020, et d'exiger que ces projets figurent bien dans le futur SDRIF (Schéma Directeur de la Région Ile de France) dont l'horizon est 2030.
- réaffirme l'enjeu du réaménagement de la gare de Saint-Denis-RER identifiée comme grand pôle de correspondance, et de proposer que le PDUIF complète sa cartographie de l'état actuel des pôles d'échanges multimodaux par une projection des typologies de pôles d'échanges à horizon 2020/2025 intégrant notamment l'évolution du statut des gares de La Plaine – Stade de France, Stade de France – St-Denis, Saint-Denis-Pleyel, Mairie d'Aubervilliers, Fort d'Aubervilliers ou la Courneuve les 6 routes avec le réseau du Grand Paris Express.
- demande que le STIF conserve le pilotage des projets de pôles d'échanges multimodaux, quel que soit leur catégorie (grand pôle, pôle de desserte ou pôle d'accès).
- s'étonne que le projet de navette sur la Seine entre Saint-Denis et la Défense bien mentionné au PDUIF, ne figure plus dans la version 1 du projet de SDRIF révisé.
- alerte sur le caractère peut-être trop ambitieux des objectifs de réalisation des linéaires d'aménagement cyclable à horizon 2015.

## III) Concernant les modes actifs :

- propose que le PDUIF préconise le développement pour la marche d'outils cadre de planification et de programmation en proposant par exemple des dispositifs d'accompagnement des collectivités (plan marche type, guide l'élaboration, groupe de travail régional...).
- regrette qu'au titre de la pacification, le développement de véritables zones 30 ne soient pas plus fortement fléchées
- souhaite une plus grande attention sur le traitement des berges de Seine et du Canal de Saint-Denis et la réalisation de franchissements des voies d'eau et des faisceaux ferroviaires comme levier de développement des modes actifs.

## IV) Concernant les modes motorisés :

- demande que la question des deux roues soit traitée différemment des autres modes individuels motorisés afin de tenir compte de l'augmentation de ces pratiques et de leurs besoins propres (sécurité, stationnement...).

## V) Concernant les infrastructures viaires :

- demande que le PDUIF intègre plus explicitement la nécessité d'engager un travail sur l'évolution du statut de ces autoroutes en véritables boulevards urbains.
- demande que la notion de « réseau magistral » soit précisée : un réseau au service des déplacements des franciliens et non seulement au service du transit national de manière à libérer le réseau dit structurant des flux interdépartementaux et régionaux.

- regrette qu'aucun projet d'optimisation du réseau magistral et structurant ne soit identifié sur notre territoire alors que des évolutions permettraient :

- de réduire les kilomètres parcourus échangeurs incomplets (Pleyel, La Courneuve, etc...), ouvrages de liaison inachevés (barreau de liaison A1/19A81, BIP), inexistant (croisement A1 et A86 à Wilson) ou inadaptés (échange A1/boulevard périphérique à Porte de La Chapelle),
- et de renforcer l'urbanité par une limitation des impacts : suppression des bretelles de la Porte de Paris, des bretelles de l'actuel demi-diffuseur Pleyel, de l'autopont Lamaze) et la reconquête des abords et des talus autoroutiers.

- insiste sur le besoin de coordination des différents gestionnaires de réseaux viaires non seulement lors des phases chantiers mais bien en amont (études déplacements, régulation d'accès sur le réseau magistral).

#### VI) Concernant le transport de marchandises :

- soutient la nécessité impérieuse de créer une instance régionale de concertation « transport de marchandises » pour mieux travailler collectivement sur cette thématique qui pourrait même justifier un « PDUIF marchandises ».

- propose d'ajouter des objectifs quantitatifs en termes de report modal pour le transport de marchandises et d'engager l'élaboration d'un document à vocation plus technique sur la prise en compte des enjeux de transport de marchandises dans les programmes d'aménagement et l'espace public.

- regrette que les canaux ne soient pas plus fortement identifiés comme voie de transport à développer.

#### VII) Concernant les stationnements :

- s'interroge sur la pertinence d'encadrer les normes de stationnement des logements par un critère lié au niveau de motorisation, dont on sait qu'il est aussi corrélé au niveau socioéconomique des habitants.

- propose que le PDUIF préconise de travailler sur la reconquête des ouvrages existants souvent sous-utilisés : l'existence d'un dispositif d'aide financière dédié serait un levier utile.

- valide le principe de fixation, dans les PLU, de normes plafond de stationnement pour les programmes de bureaux, tout indiquant que notre territoire s'oriente vers la fixation d'objectifs plus volontaristes que ceux prévus par le PDUIF dans les secteurs à – de 700m de modes lourds (RER/Transilien/Méto).

#### VIII) Concernant l'information et la sensibilisation des franciliens

- partage l'importance de son renforcement notamment via les TIC (technologies de l'information et de la communication).

- insiste sur la nécessité de maintenir et le développer de structures d'accueil et de services implantés physiquement sur les territoires.

- approuve les choix de communication retenue qui mettent bien en avant l'existence d'une multiplicité de cibles avec des attentes et des freins différents.

IX) Concernant l'économie générale du projet :

- approuve, sous réserve des différentes remarques ci-après, les objectifs généraux du projet de PDUIF dont l'analyse montre leur cohérence avec les objectifs communautaires de mobilité, déplacements, aménagement et écologie urbaine.

- acte que de nombreuses actions en cours ou projetées de Plaine Commune et de ses communes membres permettent d'ores et déjà d'envisager une contribution notable de notre territoire à la mise en œuvre du PDUIF : mise en accessibilité PMR (Personnes à Mobilité Réduite) des arrêts de bus et de la voirie communautaire, lettre d'orientation sur un plan communautaire de stationnement, généralisation des zones 30, schéma directeur d'implantation des infrastructures portuaires sur le canal de Saint-Denis, priorité aux feux des TC, plan vélo, aménagement des pôles gares, intégration urbaine des nouveaux projets de tramway/TLN/Grand Paris, guide d'aménagement des espaces publics, projet de référentiel d'aménagement écologique...

X) Concernant le suivi et la mise en œuvre :

- prend acte de la nécessité que nous aurons d'engager dès 2014 la révision partenariale du Plan Local de Déplacement de 2010 avec pour objectif de bâtir un véritable programme d'actions centré nos compétences, ciblées, hiérarchisées et chiffrées.

- salue la mise en place de l'Observatoire de la Mobilité en Ile de France (OMNIL), outil essentiel non seulement pour l'échelle régionale, mais aussi pour l'échelle locale et de demander que cet observatoire soit doté des moyens d'enquête et de diffusion adaptés et soit proche des services des territoires qui déclinent localement le PDUIF.

- demande que soient finançables les études et enquêtes réalisées sur le territoire pour abonder les tableaux de bord de l'OMNIL

Monsieur Karim BOUAMAR, Conseiller municipal rentre de nouveau en séance.

- **R. BOUKERMA** :

Affaire n° : 3

**VIE ASSOCIATIVE – ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2ÈME VOLET.**

Le Conseil municipal, entendu le rapport de Madame Rachida BOUKERMA, Maire-adjoint, à l'unanimité soit 29 voix pour, accorde aux associations ci-dessous mentionnées les subventions suivantes :

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES SUBVENTIONS PROPOSÉES

DENOMINATION	MONTANT ATTRIBUE 2012
<b>GBEDIGA</b>	400,00 €
<b>Les ETOILES</b>	500,00€
<b>APE</b>	300,00€
<b>TOTAL</b>	<b>1200,00€</b>

La dépense correspondante est inscrite au budget de la commune.

**- D. DESBIENDRAS :**

Affaire n° : 4

**BUDGET 2012 : DÉCISION MODIFICATIVE N° 2**

Le Conseil municipal, entendu le rapport de Monsieur Daniel DESBIENDRAS, Maire-adjoint, par 25 voix pour et 4 abstentions, décide et accepte d'ouvrir postérieurement au Budget Primitif et au Budget Supplémentaire de l'exercice 2012, la décision modificative n°2 avec les crédits de dépenses et de recettes s'équilibrant :

- au niveau de la section de Fonctionnement à 75 521 €
- au niveau de la section d'Investissement à 0 €

tels que figurant dans le tableau ci-dessous :

**DM2 - BUDGET PRINCIPAL 2012**

Opérations de compte à compte

IMPUTATION	CHAPITRE	service	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
<b>INVESTISSEMENT</b>					
<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>					
021		B3A04.B3A04(Finances)	Virement de la section de fonctionnement (sect <sup>n</sup> d'investissement)		-214 479,00
<b>TOTAL (A)</b>				<b>0,00</b>	<b>-214 479,00</b>
<b>OPERATIONS REELLES</b>					
1641	16	B3.B3A (Finances)	Emprunts		214 479,00
<i>S/Total article 16</i>					<b>214 479,00</b>
<b>TOTAL (B)</b>				<b>0,00</b>	<b>214 479,00</b>
<b>TOTAL (A+B)</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

IMPUTATION	CHAPITRE	service	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>					
023		B3A04.B3A04(Finances)	Virement à la section d'investissement (sect <sup>n</sup> fonctionnement)	-214 479,00	
<b>TOTAL (C)</b>				<b>-214 479,00</b>	<b>0,00</b>
<b>OPERATIONS REELLES</b>					
64131	012	B4P.V13 (RTRH)	Rémunération personnel non titulaire	250 000,00	
<i>S/Total chapitre 012</i>				<b>250 000,00</b>	
657362	65	D1.D1 (Action sociale)	Subvention de fonctionnement versée au CCAS	40 000,00	
<i>S/Total chapitre 65</i>				<b>40 000,00</b>	
7325	73	B3.B3A03(Finances)	Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales		40 265,00
<i>S/Total article 73</i>					<b>40 265,00</b>
74832	74	B3.B3A03(Finances)	Attribution du fonds départemental de la taxe professionnelle		35 256,00
<i>S/Total article 74</i>					<b>35 256,00</b>
<b>TOTAL (D)</b>				<b>290 000,00</b>	<b>75 521,00</b>
<b>TOTAL (C+D)</b>				<b>75 521,00</b>	<b>75 521,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>INVESTISSEMENT ET FONCTIONNEMENT</b>	<b>75 521,00</b>	<b>75 521,00</b>

Affaire n° : 5

**OPH PLAINE COMMUNE HABITAT : APPROBATION DES COMPTES DU MANDAT DE GESTION DE LA CITÉ HENRI BARBUSSE POUR LES ANNÉES 2009 A 2011**

Le Conseil municipal, entendu le rapport de Monsieur Daniel DESBIENDRAS, Maire-adjoint, par 27 voix pour et 2 contre, donne quitus à l'OPH communautaire de Plaine Commune pour sa gestion des exercices 2009, 2010 et 2011 au titre du mandat qui lui a été consenti pour la gestion de la cité Henri Barbusse qui se résumant ainsi :

**CITE HENRI BARBUSSE – COMPTE DE MANDAT 2009**

CHARGES		RECETTES	
	Montant		Montant
Eau	14 208,64 €	Loyer principal SLS+frais	105 605,38 €
EDF	225,07 €	Indemnités occup ss titre	2 452,38 €
GDF	383,34 €	Régul/eau froide N-1	/€
Travaux récupérables	475,63 €	Provisions charges	8 900,50 €
Travaux non récupérables	1590,39 €	Provisions charges fixes	4 468,41 €
Entretien courant récupérable	8 355,46 €	Provisions eau froide	12 334,21 €
Entretien courant non récupérable	52 137,44 €	Réparations locatives	778,37 €
Assurances	3 598,26 €		
Taxes/assurances	/€		
Honoraires mandats	8 645,88 €		
Taxe foncière	2 150,00 €		
TOM	/€		
Salaire personnel	14 516,30 €		
Charges personnel	7 327,44 €		
Remplacement personnel	/€		
Divers honoraires	431, 99 €		
Pertes sur créances	/€		
<b>Dépenses d'exploitation</b>	<b>114 045,84 €</b>	<b>Recettes d'exploitation</b>	<b>134 539,25 €</b>
<b>Excédent au profit de la ville</b>			<b>20 493,41 €</b>

**CITE HENRI BARBUSSE – COMPTE DE MANDAT 2010**

CHARGES		RECETTES	
	Montant		Montant
Eau	15 234,64 €	Loyer principal SLS+frais	106 145,89 €
EDF	150,92 €	SLS + frais	635,06 €
GDF	72 ,33 €	Indemnités occup ss titre	3 528,56 €
Travaux récupérables	2 138,83 €	Régul/charges N-1	8 120,34 €
Travaux non récupérables	1 115,05 €	Régul/eau froide N-1	/€
Entretien courant récupérable	11 260,66 €	Provisions charges	8 850,74 €
Entretien courant non récupérable	17 597,87 €	Provisions charges fixes	4 477,09 €
Assurances	4 000,00 €	Provisions eau froide	12 723,24 €
Taxes/assurances	1 259,04 €	Frais de dossier contentieux	65,88 €
Honoraires mandats	8 430, 82 €	Intérêts et pénalités	75,00 €
Taxe foncière	/€	Réparations locatives	2 464,00 €
TOM	/€		
Salaire personnel	24 466,87 €		
Charges personnel	8 505,56 €		
Remplacement personnel	/€		
Divers honoraires	1 036,26 €		
Pertes sur créances	/€		
<b>Dépenses d'exploitation</b>	<b>95 268,85 €</b>	<b>Recettes d'exploitation</b>	<b>147 082,80 €</b>
<b>Excédent au profit de la ville</b>			<b>51 813,95 €</b>

## CITE HENRI BARBUSSE – COMPTE DE MANDAT 2011

CHARGES		RECETTES	
	Montant		Montant
Eau	5 601,60 €	Loyer principal SLS+frais	107 887,32 €
EDF	136,21 €	SLS + frais	/€
GDF	/€	Indemnités occup ss titre	2 853,54 €
Travaux récupérables	4 368,97 €	Régul/charges N-1	9 776,15 €
Travaux non récupérables	2 920,73 €	Régul/eau froide N-1	12 808,90 €
Entretien courant récupérable	4 631,74 €	Provisions charges	17 032,35 €
Entretien courant non récupérable	10 691,97 €	Provisions charges fixes	4 459,28 €
Assurances	4 000,00 €	Provisions eau froide	/€
Taxes/assurances	/€	Frais de dossier contentieux	/€
Honoraires mandats	8 685,50 €	Intérêts et pénalités	/€
Taxe foncière	190,00 €	Réparations locatives	/€
TOM	10,00€		
Salaire personnel	29 112,63 €		
Charges personnel	17 106,31 €		
Remplacement personnel	/€		
Divers honoraires	143,66 €		
Pertes sur créances	1 625,74 €		
<b>Dépenses d'exploitation</b>	<b>89 225,06 €</b>		
		<b>Recettes d'exploitation</b>	<b>154 817,54 €</b>
<b>Excédent au profit de la ville</b>			<b>65 592,48 €</b>

Les recettes et dépenses correspondantes sont prévues au budget communal

Affaire n° : 6

**OPH PLAINE COMMUNE HABITAT : APPROBATION DES COMPTES DU MANDAT DE GESTION DES BIENS COMMUNAUX POUR LES ANNÉES 2009 A 2011**

Le Conseil municipal, entendu le rapport de Monsieur Daniel DESBIENDRAS, Maire-adjoint, par 27 voix pour et 2 contre, approuve les comptes des exercices 2009 à 2011 de l'OPH Plaine Commune Habitat pour la gestion des biens communaux qui se résument comme suit :

ANNEE 2009				
Adresse Bien concerné	Dépenses pour le compte de la ville	Recettes pour le compte de la ville	Dû à OPH PCH	Dû à la ville
Copropriété 1, rue E. Fajon	11 902,26 €	1 355,44 €	10 546,82 €	-
36 rue Roger Salengro (Boulangerie)	5 700,36 €	3 511,68 €	2 188,70 €	-
31 ter rue Roger Salengro (commerce coop)	1 126,20 €	-	1 126,20 €	-
Logements des professeurs des écoles	-	6 917,14 €		6 917,14 €
Total	-	-	<b>13 861,72 €</b>	<b>6 917,14 €</b>
Rémunération forfaitaire annuelle TTC	5 746,01 €	-	5 746,01 €	-
Solde en faveur de Plaine Commune Habitat			<b>12 690,59 €</b>	

<b>ANNEE 2010</b>				
Adresse Bien concerné	Dépenses pour le compte de la ville	Recettes pour le compte de la ville	Dû à OPH PCH	Dû à la ville
Copropriété 1, rue E. Fajon	10 433,66 €	1 355,44 €	9 078,22 €	-
36 rue Roger Salengro (Boulangerie)	2 566,00 €	2 700,00 €	-	134,00 €
31 ter rue Roger Salengro (commerce coop)	-	-	-	-
Logements des professeurs des écoles	-	4 972,32 €		4 972,32 €
Total			<b>9 078,22 €</b>	<b>5 106,32 €</b>
Rémunération forfaitaire annuelle TTC	5 321,58 €	-	5 321,58 €	-
Solde en faveur de Plaine Commune Habitat			<b>9 293,48 €</b>	

<b>ANNEE 2011</b>				
Adresse Bien concerné	Dépenses pour le compte de la ville	Recettes pour le compte de la ville	Dû à OPH PCH	Dû à la ville
Copropriété 1, rue E. Fajon	9 557,39 €	1 355,44 €	8 202,15 €	-
36 rue Roger Salengro (Boulangerie)	2 653,00 €	3 600,00 €	-	947,00 €
31 ter rue Roger Salengro (commerce coop)	-	-	-	-
Logements des professeurs des écoles	-	4 972,32 €		4 972,32 €
Total			<b>8 202,15 €</b>	<b>5 919,32 €</b>
Rémunération forfaitaire annuelle TTC	5 484,04 €	-	5 484,04 €	-
Solde en faveur de Plaine Commune Habitat			<b>7 766,87 €</b>	

Quitus est donné à l'OPH Plaine Commune Habitat pour les exercices 2009, 2010 et 2011 au titre du mandat qui lui a été consenti pour la gestion provisoire des biens communaux.

Les dépenses et recettes correspondantes sont prévues au budget communal.

**- F. WAGUE :**

Affaire n° : 7

**CREATION D'UN TARIF UNIQUE POUR LA DELIVRANCE DU BREVET DE NATATION DE CINQUANTE METRES.**

Le Conseil municipal, entendu le rapport de Madame Fatimata WAGUE, Maire-adjoint, à l'unanimité, soit 29 voix pour, décide de la création d'un tarif unique pour la délivrance du brevet de natation de cinquante mètres délivré par les éducateurs sportifs territoriaux de la municipalité sous l'autorité du chef d'établissement.

Ce tarif est fixé à 5,00 euros (cinq euros).

La recette correspondante est inscrite au budget de la commune

Affaire n° : 8

**SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES.**

Le Conseil municipal, entendu le rapport de Madame Fatimata WAGUE, Maire-adjoint, à l'unanimité, soit 29 voix pour, autorise le Maire à verser les sommes ci-dessous :

- Pierrefitte Multi Athlon : 1000€
- Team Chouk Muay : 500€

La recette correspondante est inscrite au budget de la commune.

**- C. AMEHO :**

Affaire n° : 9

**PRESTATION ECRIVAINS PUBLICS ET L'INTERPRETARIAT PAR TELEPHONE - ISM (INTER SERVICES MIGRANTS).**

Le Conseil municipal, entendu le rapport de Monsieur Christophe AMEHO, Maire-adjoint, à l'unanimité, soit 29 voix pour, approuve la convention avec ISM pour la mise en place de deux permanences écrivains publics ainsi qu'un interprétariat par téléphone et autorise Madame Le Maire à signer tous les actes et convention qui en seraient le préalable ou la conséquence.

Les crédits sont inscrits au budget communal de l'année de réalisation de la dépense.

**- D. SAUVAGE :**

Affaire n° : 10

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ELECTRICITE EN ILE-DE-FRANCE : COMPTE-RENDU D'ACTIVITES 2011.**

Le Conseil municipal, entendu le rapport de Monsieur Dominique SAUVAGE, Conseiller Municipal délégué, prend acte du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France pour l'année 2011.

Affaire n° : 11

**TABLEAU DES EFFECTIFS : CREATION ET SUPPRESSIONS DE POSTES.**

Le Conseil municipal, entendu le rapport de Monsieur Dominique SAUVAGE, Conseiller Municipal délégué, à l'unanimité, soit 29 voix pour :

- supprime à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2012 :

- 4 postes de rédacteur chef (2 postes au service des finances et marchés publics, 1 poste au service secrétariat des élus et 1 poste au service des relations au travail et des ressources humaines),
- 3 postes de rédacteur principal (1 poste au service des relations au travail et des ressources humaines, 1 poste au service action sociale santé petite enfance et 1 poste au service enseignement primaire entretien restauration)
- 1 poste d'attaché (au service action sociale santé petite enfance)
- 1 poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe (au service technique)

- Créé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 :

- 1 poste de rédacteur à temps non complet base 17,50 heures hebdomadaires.

Le tableau des effectifs est en conséquence modifié comme suit :

Cadre d'emplois des attachés territoriaux au 1<sup>er</sup> décembre 2012 :

GRADE	ANCIEN EFFECTIF	NOUVEL EFFECTIF
Attaché	14	13

Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (ancien cadre d'emplois) au 1<sup>er</sup> décembre 2012 :

GRADE	ANCIEN EFFECTIF	NOUVEL EFFECTIF
Rédacteur chef	04	00
Rédacteur principal.	03	00

Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux au 1<sup>er</sup> décembre 2012 :

GRADE	ANCIEN EFFECTIF	NOUVEL EFFECTIF
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	10	09

Cadre d'emplois des rédacteurs (nouveau cadre d'emplois) au 1<sup>er</sup> janvier 2013 :

GRADE	ANCIEN EFFECTIF	NOUVEL EFFECTIF
Rédacteur à temps non complet base 17,50 heures hebdo.	00	01

Les dépenses afférentes à la présente délibération seront inscrites au Budget communal.

Affaire n° : 12

**DETERMINATION DES TAUX DE PROMOTION A L'ECHELON SPECIAL POUR LES AGENTS DE CATEGORIE C RELEVANT DE L'ECHELLE 6.**

Le Conseil municipal, entendu le rapport de Monsieur Dominique SAUVAGE, Conseiller Municipal délégué, à l'unanimité, soit 29 voix pour, décide à compter du 1<sup>er</sup> mai 2012, de fixer les taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires de la commune relevant de l'échelle 6 remplissant les conditions pour l'avancement à l'échelon spécial, comme suit :

Cadre d'emplois	Grade	Taux
Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100 %
Adjoints territoriaux d'animation	Adjoint d'animation principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100 %
Agents sociaux territoriaux	Agent social principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100 %
Auxiliaire de puériculture territoriale	Auxiliaire de puériculture principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100 %
Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100 %
Opérateurs territoriaux des activités physiques et sportives	Opérateur principal	100 %

- **C. JUSTE** :

Affaire n° : 13

**COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122.22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.**

Le Conseil municipal, entendu le rapport de Madame le Maire, Carinne JUSTE, prend acte des décisions suivantes :

N°12/79 : Signature d'une convention avec l'AFDAP portant sur l'organisation de démonstrations sportives lors du forum des sports.

N°12/80 : Approbation d'un contrat avec la compagnie Barolosolo.

N°12/81 : Approbation d'une convention de formation avec l'association Céméa d'Aquitaine.

N°12/82 : Approbation d'une convention de formation avec l'association Céméa animation volontaire.

N°12/83 : Mission d'assistance financière et fiscale de la ville de Villetaneuse.

N°12/84 : Approbation d'une convention avec l'Université Paris 13.

N°12/85 : Approbation du contrat de vérification et de maintenance des blocs d'éclairage de secours à conclure avec la Société Eiffage Energie IDF.

N°12/86 : Annulée

N°12/87 : Approbation d'une convention de formation avec le groupe territorial.

N°12/88 : Approbation d'un contrat association de l'autre journal.

N°12/89 : Approbation d'un contrat avec l'association Heavyweight.

N°12/90 : Approbation d'une convention de formation avec le centre académique de validation des acquis de Créteil.

Madame le Maire donne lecture de la question soulevée par Monsieur J. NZOLANI (cf. annexe 1) à laquelle Madame Fatimata WAGUE, Maire-adjoint chargée des Sports apporte les éléments suivants :

- Nous avons été sollicités fin juin pour l'attribution de créneaux après la clôture de l'organisation de ceux-ci pour l'année sportive à venir.
- Suite à une entrevue, a été ouverte la possibilité de créneau de demi-terrain en prélevant sur les attributions destinées aux pratiques libres.

La ville a donc bien mis à disposition des possibilités pour cette association mais souhaite maintenir l'accès aux équipements pour les pratiques libres, ce qui limite de fait la possibilité d'attribuer l'intégralité des créneaux libres à des associations, sachant que, par ailleurs, ce n'est pas en matière de football que la ville souffre d'une insuffisance de structures associatives.

Madame le Maire donne lecture de la question soulevée par Monsieur Mustapha BENRAHMOUNE (cf. annexe 2) et apporte les éléments suivants :

- Il n'a échappé à personne qu'étant en campagne électorale, je ne pouvais faire ce type de démarche, il ne s'agit d'ailleurs pas d'un bilan de mi-mandat, mais d'un bilan d'étape.
- Il est légitime en démocratie, de rendre compte à la population des avancées du contrat communal. Il est rappelé que ce contrat a été porté par une majorité municipale rassemblant l'ensemble des forces de gauche d'alors.
- Ce bilan d'étape, qui est un supplément au journal municipal « Villetaneuse Informations » comme indiqué en page 2 dudit document ainsi que sur le site internet de la ville, rentre dans l'enveloppe budgétaire votée au titre du bulletin municipal. Il a été tiré en 6000 exemplaires pour un coût de 4494 euros, et n'est donc pas soumis aux contraintes des comptes de campagne puisqu'aucune campagne n'est actuellement engagée.
- Enfin, concernant votre demande de voir annexées vos questions au présent procès-verbal, je vous rappelle que ceci est systématiquement fait. Précédemment, les questions étaient intégrées au corps même du procès-verbal, désormais, elles figurent en annexe.

La séance est levée à 23H39

Villetaneuse, le 20 novembre 2012

Le Maire,

**Carinne JUSTE**